

Frais réels plus de 40 km

Par Schultz, le 04/06/2013 à 23:52

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans la vienne, que je ne peux pas mettre en location ou en vente. Suite a sécheresse, des travaux doivent être faits (fissures dans et hors la maison) dans le cadre d'un dossier suivi par mon assurance.

Ayant été muté entre-temps en île de France, Je loue donc un appartement sur Paris et revient le WE (600 km AR + péage)

Qu'elle est la procédure à suivre auprès de mon centre des impôts pour pouvoir déclarer ces frais en frais réels ?

Vous remerciant pour l'aide que vous pourriez mapporter